

Département de l'Ain

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de Belley

Liberté, Egalité, Fraternité

Canton de Lagnieu

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du comité syndical

Objet de délibération :

Décision d'affectation des résultats de l'exercice 2019

Séance du 18 février 2020

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, Présidente, sont présents 42 délégués sur 82, convoqués le 11 février 2020

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames MC Barillot-G. Levrat -E. Juillard- V. Bernard- F. Veysset
Messieurs C. de Boissieu -D. Fabre-M. Chevé-J. Doche- JM Salvadori-F Boeglin- P. Vernay -D. Beguet - G Balufin- J. Rolland

CC de la Côtière à Montluel : Monsieur G. Raphanel

CC Miribel et du Plateau : Messieurs A. Gadiolet - J. Collomb et X. Deloche

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Madame S. GOY-CHAVENT et Monsieur JM Billet -

Est élu secrétaire de séance : M. Jacques BERTHOU (C.C. de Miribel et du Plateau)

Mme la Présidente soumet au comité syndical le rapport suivant :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, ce jour,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un résultat d'exercice à la section de fonctionnement déficitaire de - 9 994,52 €
- Un résultat d'exercice à la section d'investissement excédentaire de 13 078,12 €

A ces résultats d'exercice 2019 sont reportés les résultats de clôture 2018 qui sont, pour mémoire :

- A la section de fonctionnement, un excédent de 64 237,31 €
- A la section d'investissement, un excédent de 70 923,39 €

Les résultats de clôture 2019 s'élèvent donc à :

- pour la section de fonctionnement, 54 242,79 €
- pour la section d'investissement, 84 001,51 €

Entendu l'exposé suivant, il est demandé au comité syndical de bien vouloir affecter les résultats de la manière suivante :

- 54 242,79 € en excédent de fonctionnement (R002) reporté pour la totalité,
- 84 001,51 € en excédent d'investissement (R001) reporté pour la totalité.

Le comité syndical,
Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 54 242,79 € et un excédent d'investissement de 84 001,51 €,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats de la manière suivante :

- **54 242,79 € en excédent de fonctionnement (R002) reporté pour la totalité,**
- **84 001,51 € en excédent d'investissement (R001) reporté pour la totalité.**

La Présidente du syndicat mixte,

Jacqueline SELIGNAN



*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme
La Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le
Affichée le*